



# COMMUNE DE KOERICH



## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

### AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 17.06.2024 et en raison de procéder aux travaux de fouilles, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Goetzingen/Schullerwee à Goeblange, ceci pour une durée estimée de 5 jours ouvrables.

**Art. 1 :** A partir du lundi, 24.06.2024 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue de Goetzingen/Schullerwee à Goeblange sera réglementée comme suit :

- a) rétrécissement de la chaussée à la hauteur du carrefour rue de Goetzingen/Schullerwee à Goeblange ;
- b) barrer temporairement à la circulation le tronçon du carrefour rue de Goetzingen/Schullerwee ;
- c) suspendre l'impasse dans le Schullerwee avec l'ouverture de l'accès en deux sens depuis la rue de l'Ecole à Goeblange ;
- d) interdiction de stationner des deux côtés du Schullerwee Goeblange.

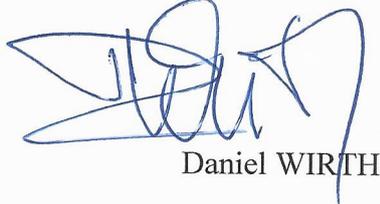
**Art. 2 :** La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Art. 3 :** Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 17.06.2024

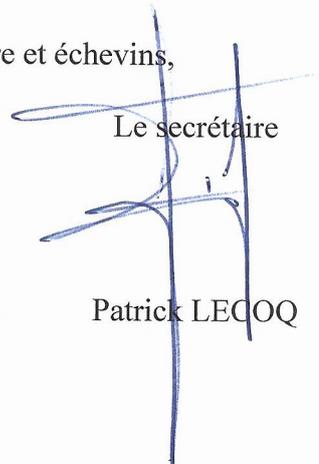
Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le secrétaire



Patrick LECOQ